



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enseignement agricole

Question écrite n° 15221

Texte de la question

M. Christophe Jerretie attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation des établissements agricoles publics en Limousin. A cause des réformes budgétaires, l'inquiétude du personnel de l'enseignement agricole public (EAP) croît. La perte de lisibilité et d'attractivité des filières générales et technologiques des lycées agricoles, en lien avec la réforme du baccalauréat, mais aussi du financement et de l'offre de leurs CFAA publics, particulièrement des classes et sections à 12 apprentis et moins, ou bien de l'incertitude sur l'avenir des petits lycées professionnels et antennes rurales, inquiète tout particulièrement. Cette situation a déjà mené à une grève du personnel les deux premières semaines de cette année scolaire. Aussi, il lui demande comment il compte répondre aux craintes du personnel et rassurer ces derniers ainsi que leurs familles en ce qui concerne la place de l'enseignement agricole au sein du système éducatif français.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé un effort de réduction de la dépense publique. L'enseignement agricole y contribue. Pour cela, il est prévu une diminution de moins cinquante équivalent temps plein (ETP) au schéma d'emplois du programme 143 (soit 0,3 % de l'effectif) au 31 décembre 2019. Cet ajustement se justifie dans la mesure où les effectifs d'apprenants ont diminué de 2,4 % à la rentrée 2018 après une baisse de 2,8 % en 2017. Il tient cependant compte des spécificités de l'enseignement agricole (animation des territoires, insertion, coopération internationale, expérimentation). La répartition entre le public et le privé, pour atteindre cet objectif de moins cinquante ETP pour 2019 est réalisée en s'appuyant sur deux critères : la baisse des effectifs élèves dans les deux familles d'enseignement et le nombre d'enseignants. L'impact de cette baisse sur les postes de non-enseignants ne sera que très marginal. La volonté du ministre est que ce schéma d'emplois se réalise sans fermeture nette de classes à l'échelle du territoire national. Concernant l'impact de la réforme du baccalauréat, cette réforme menée par le ministère de l'éducation nationale permet une simplification de l'examen devenu trop complexe. Elle prévoit des heures spécifiquement consacrées à l'orientation pour permettre aux élèves de mieux préparer leur réussite future dans l'enseignement supérieur. Elle donne une plus grande place au contrôle en cours de formation. La direction générale chargée de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture et de l'alimentation a travaillé en étroite collaboration avec le ministère de l'éducation nationale. Les choix qui ont été faits permettront de maintenir la lisibilité et l'attractivité du baccalauréat général dans l'enseignement agricole et de favoriser l'orientation des élèves de l'enseignement agricole vers une poursuite d'études longues. Enfin, le projet de loi relatif « à la liberté de choisir son avenir professionnel », porté par le ministre du travail, s'inscrit dans une orientation politique claire à laquelle le ministère de l'agriculture et de l'alimentation souscrit complètement : - laisser plus d'autonomie aux établissements ; - mieux répondre aux besoins des territoires ; - impliquer davantage les professionnels pour s'adapter aux évolutions des métiers. Cette réforme fournit l'occasion de renforcer les liens avec le monde professionnel : écouter leurs besoins et y répondre au mieux. La réforme invite également les centres de formation d'apprentis à être encore davantage acteurs de l'insertion du jeune dans le monde du travail en garantissant à chaque apprenti un contrat avec une entreprise et un financement. L'enseignement agricole remplit parfaitement ses missions. Ses excellents

résultats tant en termes de réussite aux examens que d'insertion professionnelle sont une preuve tangible de son succès et de son efficacité. Aussi, l'enseignement agricole est l'une des priorités politiques du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Jerretie](#)

Circonscription : Corrèze (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15221

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2018](#), page 11588

Réponse publiée au JO le : [12 février 2019](#), page 1349